

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Mardi 28 janvier 2025 à 19h30

Salle du Conseil Municipal

13 place de la mairie - 35 550 PIPRIAC

ENVIRONNEMENT

- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) : bilan de la concertation et adoption de la cartographie

FINANCES

- Débat d'orientation budgétaire 2025

ILOT DE LA MINOTERIE

- Aménagement du parvis de l'Ilot de la Minoterie :
 - Présentation de l'Avant-Projet Définitif
 - Dépôt de dossiers de demande de financement
- Aide au fonctionnement de la DRAC :
 - Validation du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES)
 - Dépôt d'un dossier de demande de financement
- Présentation du logo

MOBILITÉ

- Développement d'infrastructures de mobilité vélo : dépôts de dossiers de demande de financement
- Amendes de Police 2025 : dépôts de dossiers de demande de financement

ENFANCES JEUNESSE

- Tarification sociale des cantines : renouvellement de la convention financière
- Aménagement du pumptrack : proposition d'un avenant au marché de travaux

QUESTIONS DIVERSES

Franck Pichot annonce les pouvoirs et absent(e)s excusé(e)s :

Ont donné procuration :

Marie CHOTARD donne pouvoir à Danielle SENNINGER
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Emile JAN
Géraldine DENIS donne pouvoir à Céline MOTEL-DAVID
Jean-Yves GLEMAU donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents :

Morgane CHAPDELAINÉ
Jord LEVESQUE
Grégory PACAUD

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Isabelle RACAPÉ est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

La séance débute à 19h30

ENVIRONNEMENT

DELIBERATION 2025 – 01 – 01

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) : BILAN DE LA CONCERTATION ET ADOPTION DE LA CARTOGRAPHIE

Annexe : cartographie des ZAENR

Arrivée de JP FRANGEUL à 19h50 avant le vote

Rapport de Jean-Yves GLEMAU, conseiller délégué à la transition énergétique du territoire et du patrimoine communal,

Conformément à la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023, le Conseil municipal a décidé, par délibération en date du 26 novembre 2024, de soumettre à la concertation les zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAENR) suivantes :

- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments
- Solaire Photovoltaïque en ombrières sur les parkings de + de 1 500 m²
- Centrales solaires au sol sur des terrains de + 1000 m² en zones N et Nc
- Toutes les toitures de plus de 100 m² hors habitation.

Il est rappelé que les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives.

Par ailleurs, le Conseil municipal a également défini les modalités de la concertation relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune.

Ainsi, une consultation du public a été effectuée du 16/12/2024 au 19/01/2025. Il est rappelé que les modalités de concertation étaient les suivantes : information à la population de la tenue de cette concertation communiquée via le site internet de la collectivité.

Il est précisé qu'aucune observation n'a été recueillie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 19 voix pour, 1 voix contre (Mathieu PAUMIER) et 4 abstentions (Céline MOTEL DAVID et pouvoir de Géraldine DENIS, Jean-Pierre FRANGEUL, Lucie PERRINEL),

PREND acte du bilan de la concertation,

APPROUVE la cartographie des ZAEnR qui sera transmise au préfet et à Redon agglomération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Franck PICHOT : Un mât de mesure a été installé dans la perspective d'étudier un futur projet éolien porté par la société Notus. Les propriétaires des parcelles concernées ont été interrogés et seraient potentiellement intéressés.

Nous allons recevoir prochainement les porteurs de projets avec le SDE35 pour avoir un premier échange.

Un projet de ce type, même bien embarqué, avec une adhésion des élus et des citoyens peut être paralysé, remis en question par les services de l'Etat dans le cadre de l'instruction du dossier. Nous l'avons observé avec le projet éolien citoyen à St Ganton. Ce projet a dû être révisé suite à la présence de noctules constatée sur site. Des compensations ont été proposées.

La carte présentée dans le cadre des ZAEnR ne mentionne pas de projet éolien.

Jean-Luc LEVESQUE : malgré l'identification des nombreuses zones humides dans le cadre du travail mené sur l'Atlas de la Biodiversité (ABC), nous ne pouvons pas remettre en cause toutes les zones identifiées.

Jean-Charles LE QUELLEC : où se trouve le potentiel projet éolien ?

Franck PICHOT : A proximité de la 4 voies dans le secteur des Fraux. Nous rencontrons la société NOTUS, porteur du projet, vendredi, nous aurons davantage d'éléments.

Jérôme PEIGNÉ : cette zone avait-elle déjà été pressentie ? Ce secteur figurait-il sur un document de projection déjà présenté ?

DELIBERATION 2025 – 01 – 02

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Annexes : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 / Diaporama de présentation

Rapport de Franck Pichot,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1) impose l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) :

- Dans les communes de plus de 3 500 habitants,
- Dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget,

- Pour débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 est annexé à la présente note. Il sera présenté et commenté en séance.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 est annexé à la présente délibération.

Le diaporama présenté en séance diffère des données présentées dans le ROB : en effet, il a été pris en compte les dernières écritures comptables réalisées en journée complémentaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2025,

CONSIDERANT l'approbation du budget primitif pour 2025 à intervenir le 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes sur des éléments prévisionnels puisque le compte administratif n'est pas encore arrêté.

La CAF (Capacité d'autofinancement) prévisionnelle de la collectivité est en baisse. Ceci est lié aux forts investissements et aux emprunts contractés.

La capacité de désendettement est en augmentation également passant de 4.4 années en 2022 à 7.5 années en 2024, ce qui reste raisonnable.

Une ligne de crédit avait été activée au cas où mais nous n'avons pas eu besoin de l'utiliser.

En parallèle, l'actif de la commune a fortement augmenté depuis le début du mandat. La commune se constitue un patrimoine intéressant.

Au niveau des recettes, il y a des incertitudes liées à un projet de loi de finances non voté à ce jour.

Nous connaissons le contexte local avec la situation financière critique du département et des soutiens qui seront probablement supprimés.

Budget annexe Lotissement de la Connelais

Présentation des dépenses et recettes prévisionnelles.

Budget annexe Lotissement de la minoterie

Un déficit cumulé de 395 148.79 € qui devra être comblé.

Budget annexe « production photovoltaïque »

Jean-Luc LEVESQUE : Si nous débutions notre mandat aujourd'hui, dans un contexte financier contraint, nous n'aurions pu réaliser que la moitié de ce que nous avons fait.

Franck PICHOT : Il est parfois reproché aux élus.e.s d'augmenter les taux d'imposition. Il faut avoir à l'esprit que l'activation de notre potentiel fiscal est récompensée par l'Etat avec un impact sur la dotation globale de fonctionnement (DGF). C'est pourquoi, la stratégie de minorer les impôts n'est pas si efficiente pour un territoire.

Nous ne ferons pas porté aux habitants les investissements de la commune puisque les projets sont financés en sollicitant des subventions auprès de nos partenaires. Sur le volet fonctionnement, la baisse des ressources pousse les collectivités à repenser leur stratégie tarifaire.

Nous allons devoir être inventif et repenser parfois des fonctionnements ancrés. Travailler sur la facturation des services n'est pas un exercice simple. Les services ne sont pas gratuits, il y a des coûts pour la collectivité liés notamment au personnel mis à disposition.

Il nous faut jongler entre équité sociale, pression fiscale et soutenabilité économique.

Jean-Pierre FRANGEUL : Nous pouvons faire le parallèle avec le fonctionnement associatif. L'investissement des bénévoles, des éducateurs a un coût qui ne peut être porté uniquement par l'association.

Au regard de nombre d'entraînement par semaine sur une année avec des éducateurs formés, le coût d'une licence est finalement peu élevé.

Franck PICHOT : tu as raison Jean Pierre de rappeler que, dans le secteur associatif, le travail des bénévoles a une valeur. La gratuité, dans ses effets pervers, a sa part de responsabilité dans un monde qui bouge et dans la dette de demain.

La commune de Pipriac n'est pas la ville de Redon ou Rennes et investit à la hauteur de ses moyens. Nous devons tout de même prévoir l'avenir. La submersion de ces derniers jours montre à quel point certains territoires sont vulnérables et que nous devons peut être reloger demain des personnes situées en zone sinistrée.

Babeth FLEHO : Il ne faut pas oublier l'élément social dans le débat. Cela peut freiner l'accessibilité si la contribution est trop élevée notamment pour des familles avec plusieurs enfants.

Jean-Pierre FRANGEUL : Il y a aujourd'hui de nombreuses aides pour soutenir les familles financièrement, des aides provenant de la CAF, des comités d'entreprise, de l'Etat avec les coupons sports, des dispositifs qui permettent de réduire le reste à charge pour les familles et ne pas les freiner à inscrire leurs enfants.

Franck PICHOT : Effectivement, si ces aides ne sont pas mobilisées sur le territoire, elles sont utilisées ailleurs. L'augmentation des licences/cotisations permet pour les associations de maintenir son éducateur sportif.

Il n'y a pas de vraie gratuité. Ce débat gratuité usager contribuable est un débat de fond qui n'est pas simple.

ILOT DE LA MINOTERIE

DELIBERATION 2025 – 01 – 03

MEDIATHEQUE DE L'ILOT DE LA MINOTERIE VALIDATION DU PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)

Annexe : projet culturel, scientifique, éducatif et social de l'Ilot

Rapport d'Isabelle Racapé, conseillère déléguée à la culture,

Madame Isabelle Racapé fait savoir que les projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques sont éligibles à une aide de l'État, au titre de la dotation générale de décentralisation de la DRAC. La durée de cette aide au fonctionnement est fixée à cinq ans maximum.

Ce dossier de demande de financement doit comprendre une note de présentation du projet d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture en lien avec le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque, précisant les publics visés, le diagnostic effectué, les bénéfices attendus, les moyens mis en œuvre (plan de financement, plan de

ressources humaines, etc.), les partenariats envisagés (institutions éducatives, sociales), le calendrier de mise en œuvre.

Mme Racapé présente le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de l'Ilot de la Minoterie, annexé à cette note, dont l'élaboration a été pilotée par la commission culture.

Depuis une quinzaine d'années, le concept de « bibliothèque 3e lieu » a fait son chemin : plus seulement lieu du livre, la médiathèque joue un rôle de centre culturel, avec des missions sociales et éducatives de plus en plus affirmées. C'est un lieu vivant qui s'inscrit fortement dans la vie de la cité et qui est considéré comme le premier service public culturel de proximité.

L'opportunité de construction de nouveaux locaux pour la médiathèque de Pipriac et de rédaction d'un nouveau projet permettent d'envisager ce rôle de « 3ème lieu » et d'inscrire ses nouvelles missions dans le PCSES.

La future médiathèque est donc pensée comme un lieu de rencontre, partage et de convivialité, ainsi qu'un lieu de découverte et d'apprentissage. Un lieu de vie, où les habitants peuvent se poser, interagir, apprendre et jouer.

Elle vise aussi à renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et à favoriser l'implication des habitants au sein de la bibliothèque pour enrichir ses collections, ses animations et ses services.

Un des enjeux est, entre autres, d'inscrire la médiathèque dans une dynamique constante en termes de médiation, à destination de tous les publics et de favoriser la rencontre entre les publics et les ressources.

Un groupe de travail -composé de la responsable culture, des agents médiathèque, de la coordinatrice du réseau de Redon et de la MDIV -, s'est réuni entre mai et juillet 2024.

Les axes de développement retenus et les principaux objectifs sont les suivants :

AXE 1 : Mieux accueillir tous les publics et faciliter l'accès à la médiathèque

- Proposer un service de médiathèque ouvert et accessible
- Créer et maintenir des collections renouvelées et attractives
- Favoriser la convivialité et la création de lien intergénérationnel
- Rendre accessible la médiathèque aux publics éloignés et/ou empêchés

AXE 2 : Favoriser la découverte et promouvoir la culture sous toutes ses formes

- Créer des liens entre les collections et la programmation culturelle de la commune et des partenaires (médiation)
- Renforcer et développer des partenariats avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux

- Développer les actions d'animation culturelle, éducative, sociale

AXE 3 : Offrir un lieu participatif et innovant

- Impliquer les publics dans le quotidien de la médiathèque
- Organiser une offre de services plurielle et innovants
- Développer le volet « numérique » - accompagnement et inclusion numérique et développement des pratiques numériques

Pour ces 3 axes et objectifs associés, de nombreuses actions sont envisagées, avec un calendrier de mise en œuvre de 2025 à 2027, selon le type d'action.

Le PCSES présente le fonctionnement futur envisagé pour répondre à ces objectifs de développement.

Une extension des horaires est prévue avec une ouverture hebdomadaire de la médiathèque au public de 22h, contre 11h actuellement, avec une journée continue le mercredi et une « nocturne » le vendredi soir jusqu'à 19h30.

Au regard des ambitions du projet, du développement souhaité des services, de l'extension des horaires, il s'avère nécessaire de recruter du personnel supplémentaire et qualifié. Avec un référent pour chaque secteur Adulte / Jeunesse / Multimédia, ainsi que des compétences partagées en animation tous publics :

- Le recrutement d'un poste de responsable de structure (médiathèque), de catégorie B (1 ETP) à temps plein est envisagé à partir du 1er juin 2025.
- L'agent de catégorie C actuellement à mi-temps sera embauché à 80% à partir de septembre 2025.
- Un poste agent de catégorie C spécialisé en multimédia et numérique (0.5 ETP) sera créé.
- Le poste déjà existant d'un agent en catégorie B (0.56 ETP) sera maintenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet culturel, scientifique, éducatif et social de l'Ilot de la Minoterie,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

DELIBERATION 2025 – 01 – 04

MEDIATHEQUE DE L'ILLOT DE LA MINOTERIE : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION DE LA DRAC (EXTENSION ET ÉVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE)

Rapport de Franck Pichot,

La Direction Régionale des affaires culturelles apporte un financement au titre de la dotation générale de décentralisation (extension et évolution des horaires d'ouverture), qui porte sur les coûts relatifs aux heures supplémentaires d'ouverture, et non sur l'ensemble des heures d'ouverture.

L'évolution des horaires doit permettre d'atteindre l'amplitude d'ouverture moyenne nationale, en fonction de la taille de la collectivité.

Actuellement la médiathèque est ouverte 11 heures par semaine, la future médiathèque sera ouverte 22 heures par semaine. La DRAC apporte un financement sur les 11 heures supplémentaires d'ouverture.

Le tableau ci-dessous présente la masse salariale annuelle de la médiathèque et la subvention annuelle sollicitée auprès de la DRAC :

Poste	Temps de travail	ETP	Coût annuel brut chargé	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027	Coût 2028	Coût 2029
Responsable médiathèque	35h00	1,00	45 032,00 €	26 268,67 €	45 932,64 €	46 851,29 €	47 788,32 €	48 744,09 €
Agent médiathèque	19h30	0,56	28 960,00 €	28 960,00 €	29 539,20 €	30 129,98 €	30 732,58 €	31 347,24 €
Agent médiathèque	28h	0,80	28 912,00 €	21 684,00 €	29 490,24 €	30 080,04 €	30 681,65 €	31 295,28 €
Agent médiathèque	17h30	0,50	20 020,00 €	20 020,00 €	20 420,40 €	20 828,81 €	21 245,38 €	21 670,29 €
TOTAL	100 h	2,86	122 924,00 €	96 932,67 €	125 382,48 €	127 890,13 €	130 447,93 €	133 056,89 €
DRAC - financement				11 662,52 €	23 349,91 €	23 816,91 €	12 146,62 €	12 389,56 €
Reste à charge				85 270,15 €	102 032,57 €	104 073,22 €	118 301,31 €	120 667,33 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer le dossier de demande de financement au titre de la DGD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de la DRAC au titre de la dotation générale de décentralisation (extension et évolution des horaires d'ouverture),

DELIBERATION 2025 – 01 – 05

VALIDATION DU LOGO DE L'ÎLOT DE LA MINOTERIE

Rapport de Céline Motel David, adjointe déléguée au développement économique et à l'attractivité

La commission communication propose de créer un logo propre à l'Îlot de la Minoterie. Elle a sollicité des devis auprès de deux agences de communication pour un montant allant de 1500 et 1800 € HT.

En parallèle, un étudiant en design graphique a proposé de dessiner le logo pour un montant de 250 € HT. La commission a retenu cette proposition.

Céline Motel David présente le projet de logo et les variantes conçues conformément au cahier des charges soumis par la municipalité.

Il a été décidé d'établir un lien graphique avec le logo actuel de la commune.

Il est proposé d'utiliser les 3 couleurs (Noir/Vert/Magenta) avec la lettre « t » détachée. Il sera demandé au graphiste d'ajuster le logo en fonction de ces éléments afin d'aboutir à une version définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition ci-dessus,

PROPOSE de présenter la version aboutie lors d'un prochain conseil municipal.

Céline MOTEL DAVID : Il a été proposé un carré non fermé pour mettre en avant l'ouverture du lieu. La version retenue serait celle identifiée sur la diapositive n° 5 avec le « t » détaché



DELIBERATION 2025 – 01 – 06

PARVIS DE L'ILOT DE LA MINOTERIE : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Annexe : esquisses d'aménagement

Rapport de Franck Pichot, Maire

L'étude de faisabilité du parvis de l'Ilot de la Minoterie réalisée en 2023 avait acté un scénario d'aménagement, pour un coût estimé à 455 000€ HT.

L'avant-projet, réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, a été discuté avec le groupe de travail dédié, la commission aménagement et le bureau municipal. Les principes suivants ont été actés :

- Un parvis piéton et paysager est aménagé sur la moitié du parvis de la minoterie, comprenant un théâtre de verdure, des plantations hautes et basses, des espaces différenciés pour accueillir différentes activités (repos, animations, expositions), un emplacement avec branchement pour le stationnement d'un éventuel food-truck ainsi qu'un espace pour le stationnement des cyclistes.
- Un parking sera aménagé sur le reste du parvis, en pavés joints enherbés.
- Le parking devant les commerces de la Minoterie sera repris (enrobé, plantations, stationnement pour les cyclistes).
- Le sens unique de la rue du Dr Laënnec est confirmé, dans le sens montant. Une voie verte (mixte piétons et cyclistes) est créée côté Nord. Des places de stationnement sont aménagées le long de la rue du Dr Laënnec.
- En options, et suivant le résultat de la consultation travaux, il est proposé de reprendre les enrobés du début de la rue du Dr Laënnec (entre le presbytère et le 14 rue Duguesclin) et de reprendre le trottoir côté Sud pour mise aux normes relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, jusqu'au calvaire.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est arrêtée à 394 945,50 € HT hors options. Les deux options sont estimées à 53 315,50 € HT. Une partie des travaux de plantation du parvis sera réalisée en régie.

La consultation pour les travaux sera réalisée entre février et mars, pour un démarrage effectif des travaux en juin 2025. La durée estimative du chantier est de 5 mois, des tranches seront programmées pour limiter l'impact sur la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avant-projet définitif tel que présenté en séance,

ARRETE le coût prévisionnel des travaux à 448 261 € HT, comprenant les deux options,

LANCE la procédure de consultation relative aux marchés de travaux.

Franck PICHOT : Le parking de la Minoterie va être retravaillé pour gagner des places de stationnement.

Une pente sur le parking est prévue notamment pour la gestion de l'écoulement des eaux.

Alain DUCLOYER : 5 mois de travaux sont prévus donc pour le riverain, cela risque d'être long.

Franck PICHOT : c'est effectivement un temps de difficultés pour du mieux après pour les riverains et les commerçants.

DELIBERATION 2025 – 01 – 07

AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'ILOT DE LA MINOTERIE : DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT DE REDON AGGLOMERATION

Rapport de Franck Pichot, Maire

Monsieur Pichot présente le plan de financement des travaux d'aménagement du parvis de l'îlot de la Minoterie et de rue Laënnec, arrêté à la phase APD :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Études de maîtrise d'œuvre	22 730.00 €	REDON Agglomération - Fonds de concours 2024 et 2025	57 190.18 €
Travaux	394 945,50 €	Amendes de police (création de la voie verte rue du Dr Laënnec)	26 640.50 €
Options, suivant le résultat de la consultation travaux	53 315,50 €	Emprunt	387 160.32 €
TOTAL OPERATION	470 991 €		470 991 €

Il propose de déposer une demande de financement à REDON Agglomération au titre des fonds de concours 2024 et 2025 pour un montant de 57 190.18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'annulation de la délibération n°2024_11_09 d'affectation des fonds de concours 2024 aux travaux du 2 place de la mairie,

DECIDE d'affecter les fonds de concours 2024 et 2025 pour un montant de 57 190,18 € aux travaux liés à l'aménagement du parvis de l'îlot de la Minoterie,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours et tous autres documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2025 – 01 – 08

MOBILITÉ - DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ VELO : DÉPÔTS DE DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ADEME

Rapport de Franck Pichot, Maire

La commune de Pipriac a pour projet de développer l'usage du vélo.

L'ADEME (Agence de la Transition Écologique) a lancé un appel à projets AVELO 3 destiné à soutenir le développement des infrastructures de mobilité vélo. Cet appel à projets fait partie de l'engagement de l'ADEME pour promouvoir la transition énergétique, notamment en encourageant l'utilisation du vélo comme mode de transport durable.

Les objectifs de l'appel à projets AVELO 3 incluent :

- Le financement de la création ou de l'extension d'infrastructures de transport pour les vélos, telles que les pistes cyclables et les parkings sécurisés.
- L'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité des déplacements à vélo pour les usagers.
- La promotion des politiques publiques locales et régionales favorisant le vélo.

La commune de Pipriac a décidé de s'engager dans des projets visant à renforcer l'utilisation du vélo en tant que moyen de transport et, dans ce cadre, a déposé un dossier de candidature pour développer les projets suivants :

Action 1 – Créer une maison du vélo

La commune de Pipriac souhaite créer une « maison du vélo », lieu unique permettant de regrouper tous les services autour du vélo.

Objectifs de la maison du vélo : augmenter la pratique du vélo au quotidien en créant un lieu ressources pour toutes les questions autour du vélo, notamment en proposant des services de location et de réparation

- informer, accompagner et aider les habitants à s'initier ou approfondir leur pratique du vélo
- aller vers des publics spécifiques (scolaires et étudiants, professionnels, touristes, précaires)

- étendre la couverture géographique des services vélos grâce à des activités itinérantes
- soutenir le tissu associatif vélo local (sportif) et agir pour l'emploi écologique et durable (insertion)

Couverture géographique de la maison du vélo : bassin de vie de Pipriac (9000 habitants sur 6 communes : Pipriac, Bruc, Lieuron, Sixt, St Ganton, St Just).

Pourquoi une maison du vélo à Pipriac ? Les constats de départs.

- Difficultés d'accès au travail pour des personnes ne disposant pas de voiture (milieu rural)
- Location, vente et réparation de vélos par l'entreprise d'insertion Tézéa à une petite échelle et souhait de se développer
- Plusieurs circuits de randonnée vélo et une pratique sportive déjà existante et bien développée, à transformer en pratique du quotidien
- Peu de déplacements quotidiens à vélo dans le bourg, 1-2 familles en vélo cargo
- Peu de transports en commun : gare SNCF de Messac à 13 km sur la ligne Redon-Rennes (une partie du trajet vélo est aménagée) et ligne Breizh Go 10 Pipriac-Rennes (1h de trajet)

Localisation de la maison du vélo : il a semblé pertinent aux partenaires du projet de créer ce lieu à côté de la ressourcerie existante, gérée par Tezea, pour que la maison du vélo soit ouverte sur la ressourcerie (axée sur le réemploi et l'insertion). Le site envisagé est rue du Stade, à côté des terrains sportifs (fréquentés par des collégiens et les utilisateurs de la salle polyvalente), mais aussi à côté des commerces et entreprises (Super U, commerces à proximité immédiate et à 800 mètres de la future zone d'activités en cours d'aménagement). Le local sera d'environ 25 m² dans un conteneur aménagé permettant l'accueil du public et la réparation / location des vélos.

Services envisagés dans la maison du vélo :

1. Accompagner au changement par des conseils en mobilité : liaisons cyclables sur le territoire, lutte contre le vol, conseil sur les types de vélos, conseils sur les déplacements en sécurité, bases de l'entretien de son vélo, aides à l'achat, intermodalité (car ou train), ...

2. Simplifier l'accès au vélo : location, entretien

- Location de vélos à assistance électrique, de vélos cargos ou de remorques familiales – à la semaine ou au mois – pour des raisons professionnelles ou de déplacement quotidien / l'assistance électrique est indispensable étant donné les grandes distances à parcourir.

- Objectif visé d'un public précaire qui rencontre d'importantes difficultés de déplacement sur un territoire rural non équipé en transports collectifs.
- Vente de vélos d'occasion pour tout âge – dans le cadre de la ressourcerie déjà existante, Tezea récupère et remet en état de fonctionnement les vélos, avant de les proposer à la vente.
- Aide à la réparation sous forme d'atelier participatif sur place
- Atelier de réparation mobile, permettant de se rendre chez des particuliers qui souhaitent faire réparer leurs vélos.
- Service de réparation de vélos payant, par prise de rendez-vous, sur site.

3. Proposer des équipements avec une borne d'auto-entretien et de gonflage de vélo, accessible en permanence.

D'autres services pourront être imaginés au fil des mois, en fonction des attentes du public.

Le fonctionnement au quotidien de la maison du vélo :

- Ouverture envisageable dans le courant du 1^{er} semestre 2025
- Projet initié par la collectivité, délégué à Tezea pour la gestion quotidienne, par le biais d'une convention
- Horaires d'ouverture calqués sur la ressourcerie, soit du mardi au samedi, de 9h à 18h30
- Réparation mobile à la demande
- 1 à 2 salariés de Tézéa au quotidien, suivant la saison et les besoins.

Demande de subvention « À vélo 3 »

La commune de Pipriac va passer un contrat de prestation de service avec Tezea afin de gérer cette maison du vélo. Ce contrat comportera les objectifs attendus, les conditions d'ouverture ainsi que le budget estimatif pour le lancement de la maison du vélo.

Le budget pour lancer cette maison du vélo est estimé à 26 000 € TTC, comprenant notamment l'achat de vélos et remorque (pour les mettre ensuite en location), de matériel de réparation ou encore d'un logiciel de gestion des locations. Ces dépenses seront supportées directement par Tezea et inscrites dans la convention liant l'entreprise à la commune.

La commune de Pipriac, via un contrat de prestation de service apportera un financement équivalent à Tezea de 26 000 € TTC

La commune va disposer d'une subvention de l'ADEME d'un montant 13 000 € (50%) de ce coût de démarrage. Une réponse favorable a d'ores et déjà été apportée.

Par la suite, la maison du vélo sera gérée par Tezea qui prendra à sa charge les frais quotidiens de fonctionnement et les bénéfices liés à cette activité. Une mise au point

annuelle entre la commune et Tezea permettra d'ajuster les évolutions de la convention et le soutien apporté par la collectivité.

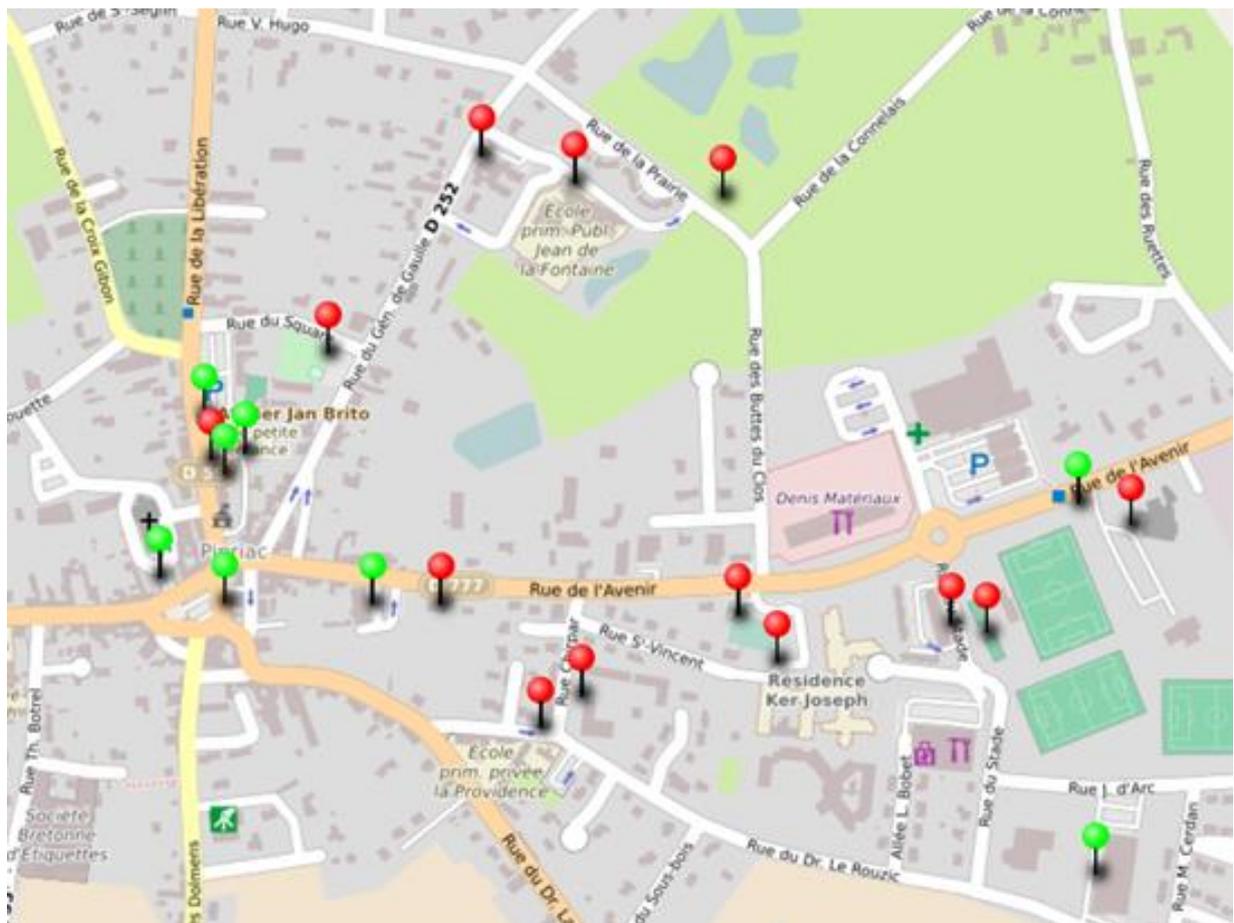
Par ailleurs, la mutualité sociale Agricole a lancé un appel à projet intitulé « Grandir en Milieu Rural : Mobilité et Numérique » 2025. La maison du vélo répond aux critères d'éligibilité. Il est proposé de solliciter une subvention de 30% soit 7800 €.

Par conséquent, l'autofinancement de la commune sera de 5200 € (20%) si le financement de la MSA est obtenu.

Action 2 – mettre en place un stationnement vélo dans le bourg

La commune de Pipriac a mis en place quelques arceaux vélos dans le bourg (en vert sur la carte ci-dessous), mais qui restent insuffisants en quantité et en répartition.

Le projet est donc d'acquérir 35 arceaux vélos (en U renversé) et de les installer en régie devant les principaux équipements (en rouge sur la carte). Un travail de recensement a été réalisé avec des élus et habitants impliqués dans le projet de mobilité.



La commune de Pipriac demande une aide de 50% sur l'acquisition d'arceaux à vélo ainsi que sur le temps passé en régie pour l'installation.

Montant estimatif des dépenses :

- Acquisition des arceaux : 6000 € TTC
- Installation en régie des arceaux : 3 jours de travail, soit 559,68 €.

Action 3 – installer des bornes de réparation de vélo

Pour renforcer les offres de services autour du vélo, la commune souhaite s'équiper de deux stations de réparation de vélo (outils et pompage en libre-service).

Le premier emplacement se situe au niveau du futur pumptrack, au nord du bourg, en cours d'aménagement. Ce lieu est idéal pour les pratiquants de VTT et de BMX, déjà nombreux sur la commune. La pratique du vélo est déjà existante sur ce site, et sera confortée par ce futur équipement.

Le deuxième emplacement se situe sur le futur parvis de la minoterie, à côté des emplacements vélo qui seront installés devant l'entrée de l'équipement socioculturel en construction.

Cet aménagement de parvis représente un enjeu majeur dans le centre-bourg de Pipriac car il est à l'intersection de plusieurs projets et travaux en cours : aménagement d'une coulée verte le long du ruisseau du Fougeray, proximité des commerces du centre, équipement socioculturel. Ainsi, la localisation de cette borne de réparation prend tout son sens pour offrir une diversité de services aux cyclistes.

La commune de Pipriac demande une aide de 50% pour l'acquisition de deux bornes (totems de réparation et bornes de gonflage) ainsi que pour le temps passé en régie pour l'installation.

Montant estimatif des dépenses :

- Acquisition des deux bornes : 6000 € TTC
- Installation en régie des bornes : 1 jour de travail estimé, soit 186,56 €.

Action 4 – mettre en place des événements ludiques autour du vélo

Trois événements sont envisagés :

- Organisation d'une journée autour du vélo dans les deux écoles primaires (sur le temps de l'accueil de loisirs) – printemps 2025
- Organisation d'une journée autour du vélo au collège - automne 2025
- Organisation d'une journée grand public : tests de vélos, sorties vélos, remise en selle, etc. – printemps 2026 ou 2027

Pour l'organisation de ces journées, la commune fera appel à différents prestataires, comme l'office des sports qui propose des ateliers autour du vélo (sécurité routière, remise en selle, ...).

D'autres animations sont à imaginer en lien avec les associations du territoire : découverte d'itinéraires cyclables, atelier d'auto-réparation, concours de vélos décorés, test de vélos cargos, etc.

Mélodie Choureau, chargée de mission vélo à Redon Agglomération sera associée à l'organisation de ces événements (elle est chargée du volet animation à l'échelle du territoire communautaire).

Exemple de déroulée d'une journée, pour les scolaires ou le grand public :

- Un temps d'animation autour de l'apprentissage et/ou de la remise en selle (revoir les bases du vélo avec différents ateliers ludiques dans un endroit sécurisé)
- Un temps d'animation autour de la signalisation et de la pratique sécurisée (mise en place d'un parcours dans un lieu sécurisé qui reprend le code de la route), par exemple en faisant tester l'utilisation de vélos cargos ou de vélos électriques sur un circuit, permettant de s'entraîner à leur manipulation.
- Un temps d'animation avec un circuit vélo en ville, boucle vélo encadrée permettant de montrer les installations existantes autour du vélo : pumptrack, stationnements vélos sécurisés, maison du vélo de Tezea, etc.

La commune de Pipriac demande une aide de 50% sur les frais engendrés par l'organisation de ces journées.

Les dépenses estimées sont les suivantes :

- Prestations extérieures d'animations 5500 € TTC
- Frais de communication (impressions, etc.) 500 € TTC
- Temps passé par la chargée de mission sur l'organisation des événements : 3 jours estimés pour organiser chaque journée, soit 2542,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les actions présentées ci-dessus,

VALIDE les plans de financement ci-dessus,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de financement auprès de l'ADEME.

Jean-Pierre FRANGEUL : Il serait intéressant de sensibiliser les jeunes à la sécurité à vélo (Port du casque et du gilet jaune).

Franck PICHOT : Des ateliers sont proposés par Redon Agglomération à destination de tous les publics sur le thème « comment rouler à vélo en sécurité ».

Elisabeth FLEHO : Augustin LAURENT, salarié de l'office des sports et pompier volontaire dispensera une formation « Savoir rouler à vélo » au printemps aux enfants de CM1 de l'école publique Jean de la Fontaine.

DELIBERATION 2025 – 01 – 09

DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES LIÉES A LA SECURISATION DES MOBILITES : DÉPÔTS DE DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Rapport de Franck Pichot, Maire

Il est proposé de déposer des dossiers de demandes de financement au titre des amendes de police 2025, à savoir :

1 - Création d'un trottoir rue du Dr Laënnec (RD59)

La commune de Pipriac souhaite réaménager un ensemble d'espaces publics pour accompagner la construction d'un futur équipement socio-culturel (qui sera livré en juillet 2025). Dans ce cadre, les circulations piétonnes autour du site sont revues. La rue du Dr Laënnec, qui dessert l'équipement, est en double-sens, avec un seul trottoir existant côté Sud. Le projet est de créer un véritable trottoir côté Nord, afin de sécuriser la circulation des piétons, et notamment les scolaires qui utiliseront ce futur équipement.

Le projet d'aménagement présenté ci-après comprend l'ensemble du projet, mais la demande de financement porte uniquement sur la création du trottoir côté Nord.



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses HT		Recettes
Reprise de la couche de forme après passage réseaux EP	640,00 €	Demande de subvention 80%	26 640,50 €
Structure de voirie - Fourniture et mise en oeuvre de matériaux pour couche de base GR 0/31,5 recyclé sous le trottoir	6 980,63 €	Autofinancement (20%)	6 660,13 €
Revêtement BBSG 0/10 brun épaisseur 4.5cm pour trottoir Nord	15 960,00 €		
Bordures en béton préfabriqué granité beige	9 720,00 €		
TOTAL	33 300,63 €		33 300,63 €

2 - Travaux de sécurisation de l'entrée de bourg rue Pasteur (RD777) :

Les entrées de bourg ne sont pas aménagées aujourd'hui (un simple panneau d'entrée d'agglomération est présent), ce qui pose des problèmes de sécurité routière avec une vitesse motorisée excessive.

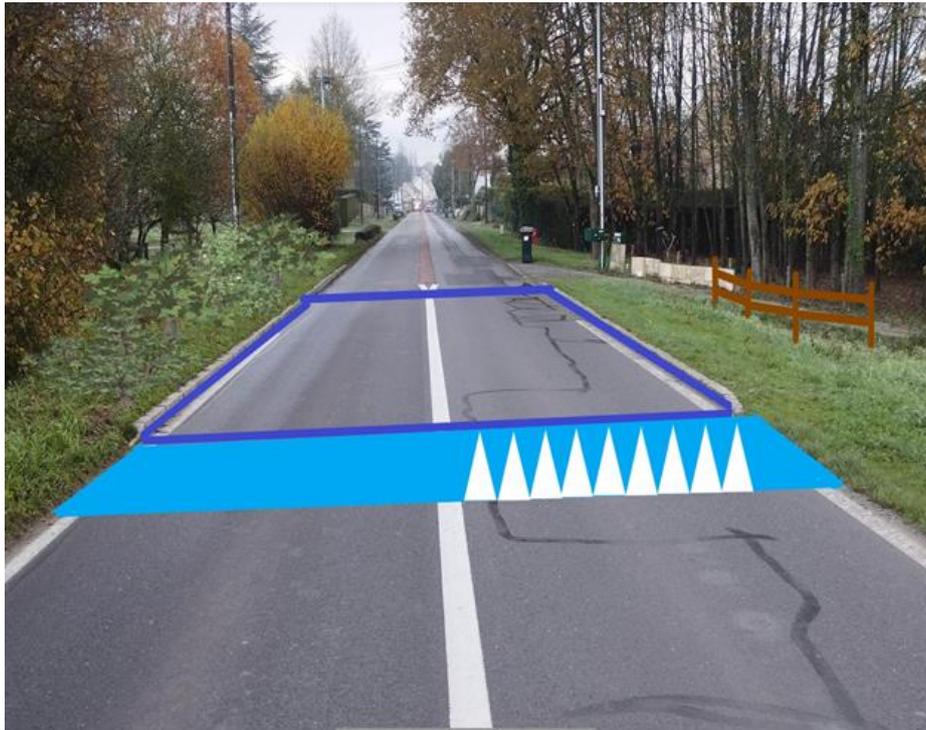
C'est pourquoi, il est proposé d'effectuer des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg rue Pasteur : il s'agit de créer un aménagement juste après le panneau d'entrée d'agglomération pour amener les automobilistes à réduire leur vitesse, avec la réalisation d'un plateau réhaussé, précédé de 3 bandes rugueuses

Cet aménagement a été présenté aux services du Département le 09/12/2024 pour validation.

Entrée de bourg existante rue Pasteur : grand linéaire, sans contraintes de ralentissement



Entrée de bourg existante rue Pasteur : projet de plateau réhaussé pour réduire la vitesse motorisée



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses HT		Recettes
Installation de chantier.	1 000,00 €	Amendes de police (80%)	20 987,20 €
Signalisation de chantier.	150,00 €		
DOE, récolement ...	750,00 €	Autofinancement (20%)	5 246,80 €
Marquage-piquetage réseaux.	900,00 €		
Terrassement pour espaces verts et apport de terre végétale.	2 520,00 €		
Dépose et pose de bordures.	2 575,00 €		
Grilles + avaloirs eaux pluviales.	2 770,00 €		
Réalisation plateau (enrobés).	12 369,00 €		
Marquage au sol.	600,00 €		
Signalisation verticale.	900,00 €		
Plantations.	700,00 €		
Garde-fou (ruisseau)	1 000,00 €		
TOTAL	26 234,00 €		26 234,00 €

3 - Travaux concernant la sécurisation de l'entrée de bourg rue de la Libération (RD65)

Les entrées de bourg ne sont pas aménagées aujourd'hui (un simple panneau d'entrée d'agglomération est présent), ce qui pose des problèmes de sécurité routière avec une vitesse motorisée excessive.

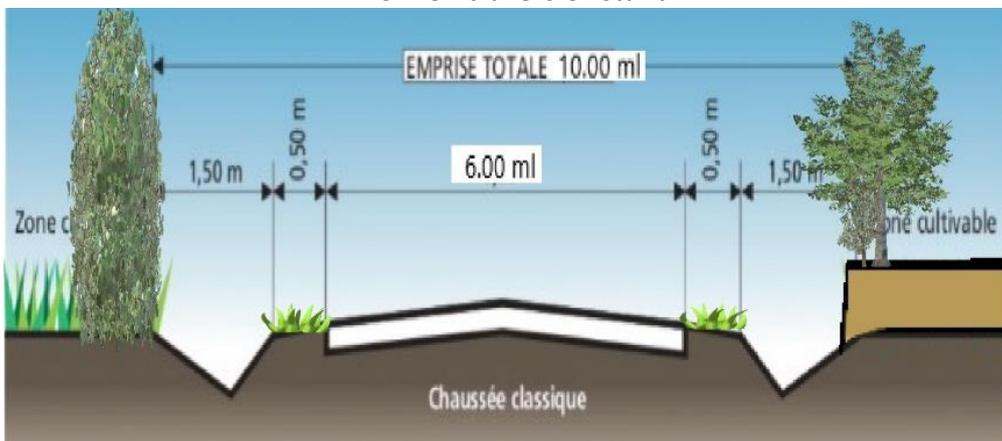
C'est pourquoi, il est proposé de créer un « effet porte » au niveau du panneau d'entrée d'agglomération rue de la libération pour amener les automobilistes à réduire leur vitesse,

avec la mise en place de bordures et de végétation ainsi que le marquage au sol de 3 bandes rugueuses, donnant une impression visuelle de réduction de largeur de chaussée.

Entrée de bourg existante rue de la Libération



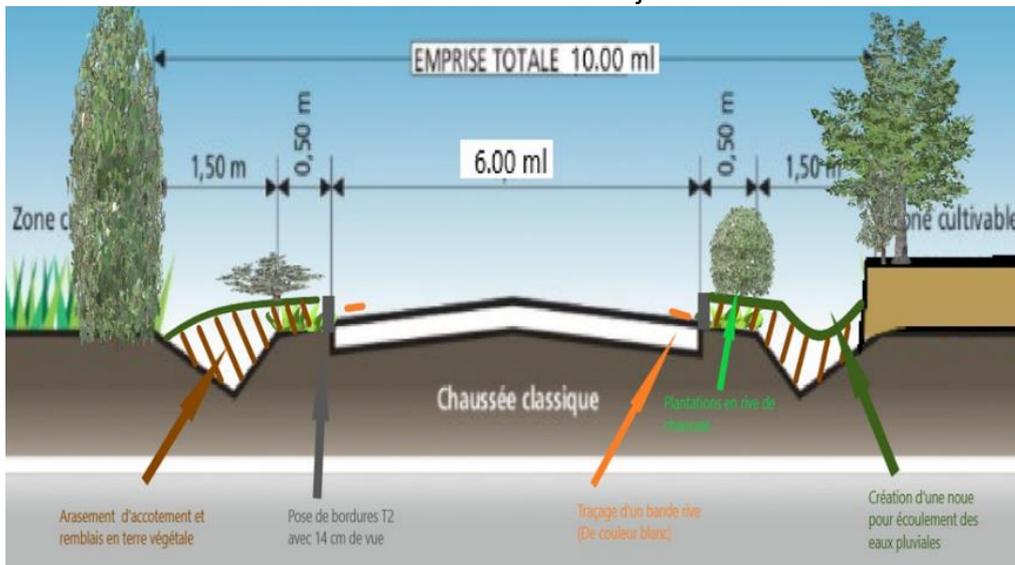
Profil en travers existant



Entrée de bourg rue de la Libération : projet



Profil en travers - Projet



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant HT		Recettes
Installation de chantier	1 000,00 €	Amendes de police (80%)	5 284,00 €
Signalisation de chantier.	75,00 €		
DOE, récolement ...	750,00 €	Autofinancement (20%)	1 321,00 €
Marquage-piquetage réseaux.	900,00 €		
Sciage de chaussée	400,00 €		
Terrassement pour espaces verts et apport de terre végétale	1 260,00 €		
Fourniture et pose de bordures T2	1 320,00 €		
Reprise béton devant bordures et marquage au sol	600,00 €		
Plantations	300,00 €		
TOTAL	6 605,00 €		6 605,00 €

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2334-24 à L.2334-25-1, et R.2334-10 à R.2334-12 ;

VU le courrier du Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, en date du 26 novembre 2024 sollicitant des Maires des communes éligibles, la transmission de dossier(s) susceptible(s) de bénéficier d'un financement au titre de la répartition (en 2025) du produit des amendes de police 2024 relatives à la circulation routière ;

VU l'intérêt du projet de création d'un trottoir rue du Dr Laënnec (côté Nord) desservant le futur équipement socio-culturel, ainsi que la sécurisation de deux entrées de bourg rue Pasteur et rue de la Libération pour diminuer la vitesse motorisée ;

VU l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet et la présentation des projets aux services du Département ;

CONSIDERANT que ces projets d'aménagement participent à l'amélioration de la qualité de vie, pour la circulation des piétons et la réduction du risque d'accident lié à une vitesse motorisée excessive ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'opérations susceptibles de bénéficier de la subvention issue de la répartition du produit des amendes de police aux termes des alinéas a, b, c, d et h du 2° de l'article R.2334-12 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets liés à l'amélioration de la sécurité routière présentés ci-dessus,

VALIDE les plans de financement présentés ci-dessus,

S'ENGAGE à leur réalisation au cours de l'année 2025,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de financement au titre des amendes de police. et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION 2025 – 01 – 10

MOBILITÉ - DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE MOBILITE VELO : DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA MSA AU TITRE DE L'APPEL A PROJET « GRANDIR EN MILIEU RURAL : MOBILITÉ ET NUMÉRIQUE 2025 »

Rapport de Franck Pichot, Maire,

La commune de Pipriac a décidé de s'engager dans des projets visant à renforcer l'utilisation du vélo en tant que moyen de transport et, dans ce cadre, souhaite déposer un dossier de candidature auprès de la MSA dans le cadre d'un appel à projet intitulé « Grandir en Milieu Rural : Mobilité et Numérique » 2025 pour développer le projet suivant :

Action 1 – Création d'une maison du vélo

La commune de Pipriac souhaite créer une « maison du vélo », lieu unique permettant de regrouper tous les services autour du vélo.

Objectifs de la maison du vélo : augmenter la pratique du vélo au quotidien en créant un lieu ressources pour toutes les questions autour du vélo, notamment en proposant des services de location et de réparation

- informer, accompagner et aider les habitants à s'initier ou approfondir leur pratique du vélo
- aller vers des publics spécifiques (scolaires et étudiants, professionnels, touristes, précaires)
- étendre la couverture géographique des services vélos grâce à des activités itinérantes
- soutenir le tissu associatif vélo local (sportif) et agir pour l'emploi écologique et durable (insertion)

Couverture géographique de la maison du vélo : bassin de vie de Pipriac (9000 habitants sur 6 communes : Pipriac, Bruc, Lieuron, Sixt, St Ganton, St Just).

Pourquoi une maison du vélo à Pipriac ? Les constats de départs.

- Difficultés d'accès au travail pour des personnes ne disposant pas de voiture (milieu rural)

- Location, vente et réparation de vélos par l'entreprise d'insertion Tézéa à une petite échelle et souhait de se développer
- Plusieurs circuits de randonnée vélo et une pratique sportive déjà existante et bien développée, à transformer en pratique du quotidien
- Peu de déplacements quotidiens à vélo dans le bourg, 1-2 familles en vélo cargo
- Peu de transports en commun : gare SNCF de Messac à 13 km sur la ligne Redon-Rennes (une partie du trajet vélo est aménagée) et ligne Breizh Go 10 Pipriac-Rennes (1h de trajet)

Localisation de la maison du vélo : il a semblé pertinent aux partenaires du projet de créer ce lieu à côté de la ressourcerie existante, gérée par Tezea, pour que la maison du vélo soit ouverte sur la ressourcerie (axée sur le réemploi et l'insertion). Le site envisagé est rue du Stade, à côté des terrains sportifs (fréquentés par des collégiens et les utilisateurs de la salle polyvalente), mais aussi à côté des commerces et entreprises (Super U, commerces à proximité immédiate et à 800 mètres de la future zone d'activités en cours d'aménagement). Le local sera d'environ 25 m² dans un conteneur aménagé permettant l'accueil du public et la réparation / location des vélos.

Services envisagés dans la maison du vélo :

1. Accompagner au changement par des conseils en mobilité : liaisons cyclables sur le territoire, lutte contre le vol, conseil sur les types de vélos, conseils sur les déplacements en sécurité, bases de l'entretien de son vélo, aides à l'achat, intermodalité (car ou train), ...
2. Simplifier l'accès au vélo : location, entretien
 - Location de vélos à assistance électrique, de vélos cargos ou de remorques familiales – à la semaine ou au mois – pour des raisons professionnelles ou de déplacement quotidien / l'assistance électrique est indispensable étant donné les grandes distances à parcourir.
 - Objectif visé d'un public précaire qui rencontre d'importantes difficultés de déplacement sur un territoire rural non équipé en transports collectifs.
 - Vente de vélos d'occasion pour tout âge – dans le cadre de la ressourcerie déjà existante, Tezea récupère et remet en état de fonctionnement les vélos, avant de les proposer à la vente.
 - Aide à la réparation sous forme d'atelier participatif sur place
 - Atelier de réparation mobile, permettant de se rendre chez des particuliers qui souhaitent faire réparer leurs vélos.
 - Service de réparation de vélos payant, par prise de rendez-vous, sur site.
3. Proposer des équipements avec une borne d'auto-entretien et de gonflage de vélo, accessible en permanence.

D'autres services pourront être imaginés au fil des mois, en fonction des attentes du public.

Le fonctionnement au quotidien de la maison du vélo :

- Ouverture envisageable dans le courant du 1^{er} semestre 2025
- Projet initié par la collectivité, délégué à Tezea pour la gestion quotidienne, par le biais d'une convention
- Horaires d'ouverture calqués sur la ressourcerie, soit du mardi au samedi, de 9h à 18h30
- Réparation mobile à la demande
- 1 à 2 salariés de Tézéa au quotidien, suivant la saison et les besoins.

Demande de subvention « À vélo 3 »

La commune de Pipriac va passer un contrat de prestation de service avec Tezea afin de gérer cette maison du vélo. Ce contrat comportera les objectifs attendus, les conditions d'ouverture ainsi que le budget estimatif pour le lancement de la maison du vélo.

Le budget pour lancer cette maison du vélo est estimé à 26 000 € TTC, comprenant notamment l'achat de vélos et remorque (pour les mettre ensuite en location), de matériel de réparation ou encore d'un logiciel de gestion des locations. Ces dépenses seront supportées directement par Tezea et inscrites dans la convention liant l'entreprise à la commune.

La commune de Pipriac, via un contrat de prestation de service apportera un financement équivalent à Tezea de 26 000 € TTC

La commune va disposer d'une subvention de l'ADEME d'un montant 13 000 € (50%) de ce coût de démarrage. Une réponse favorable a d'ores et déjà été apportée.

Par la suite, la maison du vélo sera gérée par Tezea qui prendra à sa charge les frais quotidiens de fonctionnement et les bénéfices liés à cette activité. Une mise au point annuelle entre la commune et Tezea permettra d'ajuster les évolutions de la convention et le soutien apporté par la collectivité.

Par ailleurs, la mutualité sociale Agricole a lancé un appel à projet intitulé « Grandir en Milieu Rural : Mobilité et Numérique » 2025.

La maison du vélo répond aux critères d'éligibilité de cet appel à projets. Il est proposé de solliciter une subvention de 30% soit 7800 €.

Par conséquent, l'autofinancement de la commune sera de 5200 € (20%) si le financement de la MSA est obtenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 30% auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) afin de créer une maison du vélo.

DELIBERATION 2025 – 01 – 11

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE

Annexe : convention triennale tarification sociale des cantines

Rapport de Brigitte Mellerin, adjointe déléguée à l'enfance et aux affaires scolaires

L'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires en permettant aux collectivités de proposer aux familles aux plus bas quotients, une tarification du repas égal ou inférieur à 1€. En retour, l'État compense l'effort financier des collectivités en leur versant 3€ par repas facturé 1€ aux familles.

La commune de Pipriac a mis en place la tarification sociale des cantines le 1er septembre 2022 pour une durée de 3 ans, la convention arrivera donc à expiration le 31 août 2025.

Par ailleurs, depuis 2024, l'État applique une bonification de 1€ supplémentaire par repas facturé 1€ aux familles, soit un remboursement de 4 € au lieu de 3€, sous conditions de mettre en œuvre une politique de restauration respectant et soutenant les prérogatives de la loi Egalim (bonus Egalim).

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention triennale de tarification sociale des cantines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement de la convention triennale de tarification sociale des cantines à compter du 01/09/2025 pour une durée de 3 ans,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Brigitte MELLERIN : des parents ont été invités à venir déjeuner au restaurant scolaire, soucieux de la qualité des repas servis mais aussi de l'organisation sur le temps du midi. (Durée du repas...).

Les parents ont été agréablement surpris par la qualité des repas et la qualité de l'accueil.

Babeth FLEHO : Nous avons de bon retour sur la cantine. Le cuisinier mis à disposition est très compétent et à l'écoute des propositions. Cela se ressent dans les commissions cantine.

➤ Aménagement du pumptrack : proposition d'un avenant au marché de travaux

Rapport de Jean-Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux

La commune a retenu l'entreprise P.tracks chargée de l'aménagement d'un pumptrack. Le marché d'un montant de 135 985,00 € HT (163 182,00 € TTC) est financé par des subventions pour un montant de 111 419 €.

La norme permettant d'accueillir des compétitions a évolué depuis la notification du marché de travaux. La piste initialement prévue est trop courte et doit être rallongée de 20 mètres afin de bénéficier de l'homologation permettant d'accueillir des manifestations.

À la demande de la collectivité, P.Track a remis un avenant au marché de travaux relatif à l'extension de la piste, qui s'élève à 15 850,00 € HT soit 19 020,00 € TTC.

Monsieur Lévesque souhaite mettre en débat cette proposition d'avenant.

Brigitte MELLERIN : le supplément sera-t-il subventionné ?

Jean-Luc LEVESQUE : Le supplément ne sera pas subventionné.

Tifenn LEGUYADER : Cela permet de diversifier les sports et de proposer un équipement pour accueillir des compétitions.

Alain DUCLOYER : Dans le secteur, il n'y a pas de pumptrack habilité et aux normes pour accueillir des compétitions.

Jean-Luc LEVESQUE : Il faut également prendre en compte que l'organisation d'évènements/de compétitions engendre des coûts logistiques pour la commune et mobilise des agents.

Jean-Charles LE QUELLEC : la salle du clos à proximité du pumptrack permettrait d'accueillir les compétiteurs.

Franck PICHOT : le budget est contraint. Nous avons pris contact avec l'entreprise qui refuse de faire un effort sur le prix.

Jérôme PEIGNÉ : Un retour sur investissement est-il envisageable sur cet équipement ?

Tifenn LE GUYADER : Chaque année, la collectivité a investi des sommes pour le club de football, toutes ces sommes cumulées représentent plus de 20 000 €.

Catherine KRYSKIEWIZ : C'est un lieu attendu par les jeunes notamment, un espace gratuit. Cela vaut le coup d'investir pour l'attractivité de la commune pour les jeunes

Franck PICHOT : le projet n'est pas remis en question. La question est de savoir si nous acceptons de mettre 20 000 € de plus dans ce projet, dans un contexte budgétaire contraint.

Les élus se prononcent majoritairement en faveur de cet avenant.

Il est précisé que Monsieur Pichot dispose d'une délégation du conseil municipal pour signer cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration du tiers lieu l'Îlot de la Minoterie

Franck PICHOT : Il avait été évoqué une ouverture prévue courant septembre avec une inauguration début octobre.

Il est proposé de décaler l'inauguration en décembre 2025. Le mois de décembre est propice au rassemblement car familial et festif. Par ailleurs, de nombreux événements ont lieu à cette période sur la commune. Le théâtre amateur pourrait faire ces représentations à cette période également ;

Lucie PERRINEL : Il faudra prévoir des éclairages complémentaires pour le lieu.

Céline MOTEL DAVID : en décembre, il est vrai que l'occasion est multiple de découvrir le lieu (Fête des lumières, représentations théâtrales, téléthon.). Il faut anticiper les réservations pour les animations d'où la nécessité d'arrêter des dates.

La séance est levée à 22h50

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Isabelle RACAPÉ